

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 9 novembre 2023

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE TONNERRE
Mairie
89700 TONNERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SET- SUEZ

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 02 novembre 2023 à 10h08
Unité de gestion		0248	SET- SUEZ	par :	JULIE VEZIANO
Installation	UDI	000652	TONNERRE PRES HAUTS	Type visite :	AUD1
Point de surveillance	P	0000000652	PRES HAUTS	Type d'eau:	T
Localisation exacte	AMIDON 89			Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	TONNERRE				

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : R4718

Code SISE de l'analyse : 00127726

Référence laboratoire : LSE2311-28070

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811

0,320 µg/L

0,10

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00128421)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population. Un suivi renforcé va être mis en place pour ce paramètre.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS